

Michel COCETTA

*EXPERT COMPTABLE
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LA REGION
PARIS/ILE-DE-FRANCE*

*COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE VERSAILLES*

**RAPPORT GENERAL DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES DE L'OFFICE BALNEOLAIS DU SPORT**

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, je vous présente mon rapport sur :

- le contrôle des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 que tels qu'ils sont annexés au présent rapport.
- la justification des appréciations.
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2008

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :

J'ai effectué mon audit selon les normes de la profession; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice.

an

II. – JUSTIFICATIONS ET APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L225-235, 1° alinéa, du Code du Commerce relatives à la justification de mes appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003, les appréciations auxquelles j'ai procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, appellent les commentaires suivants :

1 – Principes comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base (permanence des méthodes comptables, indépendance des exercices) et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2 – Estimations.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

3 – Continuité d'exploitation.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect de ce principe de continuité d'exploitation.

CM

III. – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2008 laisse apparaître un déficit de 1.917.07 € contre un excédent de 9.578.29 € pour l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport présenté par votre trésorier sur la situation financière de votre association.

Garges, le 22 mars 2009



M. COCCETTA Michel

Michel COCETTA

EXPERT COMPTABLE
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LA REGION
PARIS/ILE-DE-FRANCE



COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE VERSAILLES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS DE L'OFFICE BALNEOLAIS DU SPORT

En exécution du décret n° 2002-803 du 3 mai 2002 portant application de la 3^{ème} partie de la loi n° 2001-420 du décret du 15 mai 2001 relative aux nouvelles réglementations économiques, je dois établir un rapport sur les conventions éventuellement passées entre votre association et l'un de ses mandataires sociaux.

Votre président m'a informé, conformément à la législation, par une lettre datée du 09 mars 2009 qu'aucune convention prévue par le décret du 3 mai 2002 n'a été conclue entre votre association et l'un de ses mandataires sociaux.

Fait à Garges, le 22 mars 2009



M. COCETTA Michel

OFFICE BALNEOLAIS DU SPORT

BILAN DE L'ANNEE 2008

ACTIF		
	2008	2007
Installations Générales	0,00 €	0,00 €
Matériel de Bureau	734,08 €	734,08 €
Matériel Informatique	2 092,67 €	1 191,93 €
Matériel Médical	2 401,64 €	304,90 €
Matériel Téléphonique	369,00 €	369,00 €
Total Immobilisations	5 597,39 €	2 599,91 €
Installations Générales	0,00 €	0,00 €
Matériel de Bureau	734,08 €	734,08 €
Matériel Informatique	1 086,00 €	666,89 €
Matériel Médical	451,61 €	304,90 €
Matériel Téléphonique	334,80 €	273,30 €
Total Amortissements	-2 606,49 €	-1 979,17 €
Valeur net comptable	2 990,90 €	620,74 €
Produits à recevoir	19 714,17 €	11 147,27 €
Charges Constatées d'Avance	1 598,93 €	0,00 €
Caisse d'Epargne	28 015,84 €	49 269,02 €
Caisse Siège Social		
Livret A	9 400,39 €	9 067,90 €
	61 720,23 €	70 104,93 €



OFFICE BALNEOLAIS DU SPORT

BILAN DE L'ANNEE 2008

PASSIF		
	2008	2007
Fonds Associatifs	6 359,41 €	6 359,41 €
Réserves Diverses	2 745,05 €	2 745,05 €
Fonds Dédiés	0,00 €	12 000,00 €
Report A Nouveau	36 117,61 €	26 539,32 €
	45 222,07 €	47 643,78 €
Dette Urssaf	8 126,00 €	5 495,00 €
Dette Garp	2 002,00 €	727,00 €
Dette Caisse Retraite Cadres	578,00 €	395,00 €
Dette Caisse Retraite non Cadres	1 991,00 €	1 357,00 €
Dette Prevoyance	125,80 €	134,00 €
	12 822,80 €	8 108,00 €
Autres Charges à payer	5 592,43 €	4 774,86 €
Déficit	-1 917,07 €	
Bénéfice		9 578,29 €
	61 720,23 €	70 104,93 €



OFFICE BALNEOLAIS DU SPORT
COMPTE DE RESULTAT DE L'ANNEE 2008

PRODUITS

		2008	2007
706300	Visites CMS	8 874,03 €	8 320,59 €
706450	Refacturation Club Vacations Médecins	740,25 €	0,00 €
706500	Recette Fête des Sports	0,00 €	1 273,90 €
706600	Recette Corrida des Vendanges	1 281,00 €	1 052,00 €
	Recette Manifestations	2 021,25 €	2 325,90 €
707100	Cotisations	75,00 €	210,00 €
708800	Autres Produits	275,66 €	0,00 €
741000	Subvention Mairie Bagneux Fonctionnement	70 000,00 €	70 000,00 €
741100	Subvention C.U.C.S Ville de Bagneux	23 000,00 €	23 000,00 €
741200	Subvention Exceptionnelle Fonctionnement Ville de Bagneux	18 530,00 €	0,00 €
742000	Subvention Fête du Sport Conseil Général 92	2 000,00 €	1 500,00 €
742100	Subvention C.U.C.S Conseil Général 92	8 750,00 €	6 750,00 €
742200	Subvention Corrida des Vendanges Conseil Général 92	2 685,00 €	3 000,00 €
742400	Subvention Fonctionnement Conseil Général 92	1 065,00 €	0,00 €
742500	Subvention Olympiade des Blagis Conseil Général 92	1 000,00 €	0,00 €
743000	Subvention A.C.S.E (C.U.C.S) Etat	14 000,00 €	13 000,00 €
743100	Subvention C.N.D.S. Etat	1 000,00 €	2 000,00 €
743200	Subvention Etat C.O.S.A (DDJS 92 Apis)	0,00 €	1 000,00 €
743500	Subvention Réussite Educative Caisse des Ecoles Etat	20 218,24 €	20 194,94 €
743600	Subvention C.N.D.R.S. Etat	16 000,00 €	0,00 €
747200	Subvention Etat 92 (APIS+Matériel)	0,00 €	25 000,00 €
	Subventions	178 248,24 €	165 444,94 €
764100	Produits Financiers Livret A	332,49 €	251,63 €
771000	Produits Exceptionnels	0,00 €	30,84 €
789000	Report Ressources non utilisées	12 000,00 €	0,00 €
		201 826,67 €	176 583,90 €



OFFICE BALNEOLAIS DU SPORT
COMPTE DE RESULTAT DE L'ANNEE 2008

CHARGES		2008	2007
606400	Fournitures Administratives	4 815,04 €	2 234,73 €
606500	Petit Matériel Médical	355,35 €	867,65 €
606800	Fournitures toutes Fêtes	202,97 €	1 327,08 €
606810	Fournitures Médicales	304,53 €	182,78 €
	Fournitures	5 677,89 €	4 612,24 €
611000	Sous-traitance Informatique	200,88 €	200,88 €
612200	Crédit bail JFB International	18 731,57 €	0,00 €
616100	Assurances	1 155,72 €	1 105,98 €
618400	Abonnements Documentations	1 427,74 €	1 287,00 €
618500	Frais congrès FNOMS	1 895,88 €	1 012,80 €
622600	Honoraires	5 343,03 €	7 030,69 €
622700	Frais d'Assemblée Générale	92,22 €	0,00 €
622800	Frais de Conseil d'Administration	42,15 €	0,00 €
623000	Publicité, Relations Publique	0,00 €	240,00 €
623600	Catalogues et Imprimés	0,00 €	0,00 €
625100	Voyages et Déplacements	188,70 €	9,00 €
625700	Relations Publiques	4 683,99 €	3 343,28 €
626000	Frais Postaux et de télécommunications	2 642,94 €	2 662,94 €
626200	Frais de Téléphone Bouygues	672,00 €	672,00 €
628100	Cotisations Fnoms	343,50 €	313,50 €
628150	Cotisation AFSVFP		30,00 €
628200	Comité de Jumelage		0,00 €
628500	Services Divers	142,80 €	30,20 €
	Frais Généraux	37 563,12 €	17 938,27 €
623310	Dépenses Fête des Sports	32 009,68 €	39 442,53 €
623315	Olympiades des Blagis	4 719,81 €	3 983,17 €
623320	Dépenses Corrida des Vendanges	9 142,63 €	7 113,61 €
623335	Formation Apis	703,19 €	596,31 €
623390	Soirée des Bénévoles	4 000,00 €	6 077,42 €
623400	Challenge du Fair Play	8 229,44 €	7 257,25 €
623500	Fair Play tournois competitions	8 115,44 €	2 355,03 €
	Frais Manifestations	66 920,19 €	66 825,32 €
641100	Rémunération du Personnel	65 141,11 €	43 484,63 €
645100	Cotisations à l'URSSAF	14 394,72 €	9 855,11 €
645200	Caisse de Retraites Cadres	1 593,69 €	1 211,78 €
645300	Cotisations aux Caisses de Retraites CIRSIC	3 733,07 €	2 492,56 €
645400	Cotisations GARP	2 683,02 €	1 725,59 €
645900	Cotisations Taitbout Prévoyance	423,51 €	337,00 €
647500	Médecine du Travail ACMS	368,85 €	267,66 €
633300	Cotisation Formation continue	1 193,47 €	515,90 €
	Charges de Personnel	89 531,44 €	59 890,23 €
627000	Frais Bancaires	24,96 €	34,78 €
635000	Timbres fiscaux	0,00 €	170,00 €
671300	Impayés Visites	0,00 €	480,00 €
671500	Parrainages Divers	2 746,42 €	2 906,17 €
678800	Charges Exceptionnelles	347,50 €	1 718,41 €
681100	Dotation aux Amortissements	932,22 €	430,19 €
689400	Engagement à réaliser sur fonds dédiés	0,00 €	12 000,00 €
	Autres Charges	4 051,10 €	17 739,55 €
	Déficit de l'Exercice	-1 917,07 €	
	Bénéfice de l'Exercice		9 578,29 €
	4	201 826,67 €	176 583,90 €

